



**COMITE SYNDICAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SEANCE DU 28 MARS 2019 A 10 HEURES 00**

Affichage le 4 avril 2019 – 7 pages

Le vingt huit mars deux mille dix-neuf à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION GRENOBLOISE (SMTC) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, (salle du Conseil), Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Yann MONGABURU, président du SMTC.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 17

Nombre de votants, présents et représentés:15

PRESENTS

Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE

Titulaires :

Ludovic BUSTOS
Alan CONFESSON
Françoise GERBIER
Elisabeth LEGRAND de la n°1 à n°5
Francie MEGEVAND
Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN
Yann MONGABURU
Delia MOROTÉ de la n°1 à n°7
Michel OCTRU
Marcel REPELLIN

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaires :

Anne GÉRIN
Amandine GERMAIN
Jean-Claude PEYRIN de la n°1 à n°6

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Bernard CHARVET pouvoir à Madame Françoise GERBIER
Madame Magdeleine FASOLA pouvoir à Monsieur Yann MONGABURU
Madame Elisabeth LEGRAND pouvoir à Madame Amandine GERMAIN de la n°6 à n°15
Monsieur Jean-Claude PEYRIN pouvoir à Madame Anne GÉRIN de la n°7 à n°15
Madame Delia MOROTÉ pouvoir à Monsieur Ludovic BUSTOS de la n°8 à n°15

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Giovanni CUPANI
Monsieur Jean-Paul TROVERO

OUVERTURE DE LA SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Amandine GERMAIN a été nommée secrétaire de séance.

- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 07/02/2019

Pas d'observation.

Compte rendu succinct adopté à l'unanimité.

- Rapport 2019-02 du Président sur les décisions prises par délégation du Comité syndical

Pas d'observation.

Le comité syndical a pris acte, à l'unanimité, de la présentation de ce rapport.

NOTE D'INFORMATION

Suspension de séance à 10h14 pour présentation de cette information par Monsieur Arnaud SAILLET, Service Projets, Observation et Prospective des déplacements de Grenoble-Alpes Métropole.

- Les 5 minutes de l'Observatoire des déplacements de la métropole grenobloise : Avant la ligne E

2NI190012

Pas d'observation sur cette vidéo présentant l'état initial avant les travaux de la ligne E. Sera présentée l'évaluation globale de ce projet à l'automne de cette année.

Point présenté pour information ; non soumis à délibération.

Reprise de séance à 10h24.

PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE

- Délibération n°1: Politique de déplacements - Coopération entre autorités organisatrices de la mobilité – Charte pour l'organisation des mobilités de la grande région grenobloise - Rapporteur : Yann MONGABURU

2DL190054

Interventions de MM. Jean-Claude PEYRIN, Yann MONGABURU, Mmes Francie MEGEVAND, Françoise GERBIER, Anne GÉRIN, M. Alan CONFESSON, Mme Amandine GERMAIN, M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'adopter la charte pour l'organisation des mobilités de la grande région urbaine grenobloise ;
- autorise le Président à signer cette charte.

Sur l'amendement présenté par Monsieur Jean-Claude PEYRIN :

Suppression du 2^e alinéa de la page 2 de la charte : « s'engagent à réunir les conditions préalables aux plans financiers, de l'offre de service et de la gouvernance avant le mois d'avril prochain pour créer le syndicat en 2019, »

Pour : 2 (Mme GÉRIN, M. PEYRIN)

Abstention : 2 (MM. OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Contre : 11

Amendement rejeté.

Sur la délibération :

Abstention : 2 (Mme GÉRIN, M. PEYRIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°2 : Partenariat - Adhésion - Subvention - Avenant N°1 à la convention de partenariat entre le SMTC et Le Grésivaudan relatif à l'exécution de transports réguliers - mutualisation de l'offre des lignes Tougo G70 et Tag Flexo N°43 entre Venon et Gières - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL190044

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve l'avenant N°1 à la convention de partenariat entre le SMTC et Le Grésivaudan annexé à la présente délibération,
- autorise le président du SMTC à signer l'avenant N° 1 annexé à la présente délibération entre le SMTC et la Communauté de communes du Grésivaudan pour une mise en service au 15 avril 2019,
- décide d'intégrer les modifications d'offre de la ligne n°43 dans le cadre du contrat de délégation de service public à la SEMITAG pour une économie annuelle d'exploitation de 5 K€ par an et demande à la SEMITAG de fournir les équipements billettiques nécessaires à l'application de la tarification Tag sur la ligne G70.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°3 : Finances et Budget - Budget primitif exercice 2019 – SMTC - RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN**

2DL180121

Interventions de MM. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN, Jean-Claude PEYRIN, Yann MONGABURU.

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- adopte pour l'exercice 2019 le budget primitif du Syndicat Mixte des Transports de l'agglomération grenobloise,
- approuve l'inscription des crédits de 3 988 679 € pour le remboursement par le SMTC des frais de personnel et de fonctionnement assurés par Grenoble Alpes Métropole et adopte leur paiement au vu des justificatifs des dépenses réellement supportées par Grenoble Alpes Métropole.

Contre : 4 (Mme GÉRIN, MM. PEYRIN, OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 11

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°4 : Finances et Budget** - Participation 2019 des collectivités mandantes – **SMTC** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL190004

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC fixe les participations suivantes au titre de 2019 :

- Participation au titre des sorties d'actifs de 7 750 000 € pour Grenoble Alpes Métropole et 15 750 000 € pour le Département de l'Isère
- Contribution forfaitaire annuelle de 19 170 000 € pour Grenoble Alpes Métropole
- Contribution forfaitaire annuelle de 11 000 000 € pour le Département de l'Isère
- Participation aux projets d'investissement de 4 430 000 € pour Grenoble Alpes Métropole

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°5 : Politique de déplacements** - Projet GREAT - Contribution du SMTC à la réponse de Grenoble-Alpes Métropole à l'appel à projets national "Territoires d'innovation" - *Rapporteur : Yann MONGABURU*

2DL190048

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- soutient l'ambition, les grands axes de la candidature et la maquette financière du projet tels que présentés ci-dessus, que Grenoble-Alpes Métropole va porter en tant que chef de file du consortium territorial auprès du Secrétariat Général Pour l'Investissement ;
- acte les impacts financiers pour le SMTC si la candidature portée par Grenoble-Alpes Métropole est retenue ;
- autorise le Président à poursuivre ou initier toute démarche favorisant le dépôt de la candidature portée par Grenoble-Alpes Métropole au projet GREAT ;
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

VOEU

- **Délibération n°6 : Politique de déplacements** - Vœu relatif à la création d'une voie réservée aux transports en commun et au covoiturage sur l'A480 sud - *RAPPORTEUR : Françoise GERBIER*

2DL190061

Interventions de Mme Anne GÉRIN, MM. Yann MONGABURU, Jean-Claude PEYRIN, Mme Delia MOROTÉ.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC décide :

- d'adopter le présent vœu afin que soit lancée sans attendre une étude de modélisation et de faisabilité portant sur la création d'une voie réservée aux transports en commun et au covoiturage (VR2+) sur l'A480 sud – A51 nord,
- de saisir sur la question Madame la Ministre des Transports, Monsieur le Préfet de l'Isère ainsi que l'ensemble des parlementaires isérois.

Sur l'amendement présenté par Monsieur Jean-Claude PEYRIN :

En page 2 et en page 3 dans le 1^{er} alinéa du délibéré du vœu : remplacer (VR2+) par (VOM - voies à occupation multiple)

Amendement adopté à l'unanimité.

Sur le vœu ainsi amendé :

Le vœu est adopté à l'unanimité.

**PROJETS
SOUMIS A DELIBERATION
DU COMITE**

- **Délibération n°7 : Programme d'aménagement Chrono - Temps de Parcours : Bilan 2018 et Programme d'aménagement 2019-2020 - RAPPORTEUR : Ludovic BUSTOS**

2DL190025

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'engager le programme d'aménagement du réseau TAG pour les années 2019 et 2020, pour un montant prévisionnel de 7,2 M€ pour l'année 2019 ;
- autorise le Président à signer les avenants de co-maîtrise d'ouvrage nécessaires à ce programme ;
- mandate le Président pour solliciter des financements auprès du Département de l'Isère.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

INFORMATION DU PRESIDENT

Les travaux sur le Pont Malakoff sont désormais terminés. Le Président remercie les agents du SMTC et les entreprises de travaux publics qui ont permis de tenir ces délais puisque cette fin de travaux intervient en avance par rapport au planning initial. La circulation tous modes confondus pourra reprendre dès demain sur le Pont et les lignes de transports publics 12, 14 et 15 pourront reprendre leurs trajets habituels à partir de lundi, l'exploitant ayant pris toutes les dispositions nécessaires.

- **Délibération n°8 : Nouvelles mobilités - Convention SMTC - LAHGGLO 2019 - RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND**

2DL190043

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve la convention d'objectifs entre le SMTC et LAHGGLO,
- décide d'accorder à LAHGGLO une subvention d'un montant de 26 300 € pour l'année 2019,
- autorise le président à signer la convention relative à ce partenariat, ainsi que tout document relatif à cette opération.

Contre : 2 (MM. OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°9 : Réseau Tramway - Extension de la ligne A du tramway de l'agglomération grenobloise à Pont de Claix - L'Etoile. Indemnisation amiable des activités économiques riveraines du chantier - Tabac Presse - 12 ter avenue Charles de Gaulle à Pont de Claix - Attribution d'une seconde indemnité compensatoire provisionnelle - RAPPORTEUR : Yann MONGABURU**

2DL190052

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- accepte de procéder à la réparation du préjudice subi par la SNC CHV sise 12 ter avenue du Général de Gaulle à Pont de Claix dans le cadre des travaux entrepris par le SMTC pour la réalisation de l'extension de la ligne A de tramway depuis Echirolles Denis Papin vers Pont de Claix – L'Etoile ;

- donne son accord pour le versement d'une seconde indemnité compensatoire provisionnelle d'un montant d de 6 000 € (six mille euros) à la SNC CHV sise 12 ter avenue Charles de Gaulle à Pont de Claix à titre d'acompte sur le montant de l'indemnité compensatoire définitive qui sera arrêté à la fin de la période des travaux réalisés pour le SMTC et situés au droit de cette activité ;
- dit que la dépense est inscrite au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°10 : Réseau Bus - ZAC de la Presqu'île – convention de participation au financement d'équipements publics** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL190029

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- approuve la modification du traité de concession pour intégrer ces nouveaux équipements publics et la participation financière du SMTC à hauteur de 247 333,33 euros HT au titre des équipements nécessaires aux transports en commun,
- autorise le président à finaliser et à signer la convention de participation.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°11 : Réseau Bus - Création d'une course scolaire Collège des Mattons - Vaulnaveys-le-Haut à 16h40** - *RAPPORTEUR : Françoise GERBIER*

2DL190034

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide de mettre en œuvre, pour la rentrée de septembre 2019, une desserte scolaire spécifique, pour le collège des Mattons sur l'horaire du retour à 16h40. Elle sera effectuée sous le label SACADO 182 pour un coût estimé en année pleine à 16 266 €,
- de supprimer le passage de la Proximo 23 à 16h40 au collège des Mattons.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°12 : Réseau Bus - Adaptation d'offre - Desserte du Bois Français par la ligne Proximo 15** - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL190049

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'assurer la desserte du Bois Français avec la ligne Proximo N°15 à compter de l'été 2019 à hauteur de 25 courses par jour en remplacement de l'actuelle ligne Flexo n°57,
- décide d'intégrer ces modifications dans le cadre du contrat de délégation de service public à la SEMITAG avec des moyens équivalents à la desserte actuelle.
- **Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°13 : Réseau Bus - Reprise des transports scolaires desservant les écoles primaires sur la commune de Sassenage** - *RAPPORTEUR : Yann MONGABURU*

2DL190014

Pas d'observation

Après examen de la Commission Réseau du 14 mars 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- décide la mise en place de deux services scolaires desservant les groupes scolaires Les Pies et Rivoire de La Dame sur la commune de Sassenage à partir du lundi 2 septembre

2019 avec pour chacun des groupes scolaires un aller le matin et un retour le soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis,

- précise que le coût de ces services est évalué à environ 52 000 €/an et sera mis en œuvre dans le cadre du contrat de délégation de service public confié à la Semitag.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

- **Délibération n°14 : Personnel et Administration générale - Mandat spécial à des membres du SMTC pour participer à un voyage d'études du réseau tramway maillé de Bâle** - *RAPPORTEUR : Marcel REPELLIN*

2DL190038

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019, et après en avoir délibéré, le Comité syndical SMTC :

- autorise les membres du bureau du SMTC (Y. Mongaburu, F. Gerbier et M. Repellin), ainsi que M. Jean-Paul Trovero, à représenter le SMTC pour participer à un voyage d'études de deux jours du réseau tramway maillé de Bâle ;
- autorise le remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration qui seront engagés par les membres du bureau du SMTC et M. Jean-Paul Trovero pour ce voyage d'études, dans le cadre d'une enveloppe prévisionnelle d'un montant plafond de 600 € HT pour chaque membre, soit au total 2 400 € HT ;
- précise qu'un compte-rendu détaillé de ce voyage d'études sera présenté en commission Réseau dans l'objectif d'informer l'ensemble des élus de la commission des enseignements de cette visite pour le projet de maillage des lignes de tramway de l'agglomération grenobloise.

Contre : 2 (MM. OCTRU, MERMILLOD-BLONDIN)

Pour : 13

Conclusions adoptées.

- **Délibération n°15 : Communication - Mouv'2019 - Recherche de partenaires financiers** - *RAPPORTEUR : Francie MEGEVAND*

2DL190053

Pas d'observation

Après examen de la Commission ressources SMTC du 14 mars 2019 et après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMTC :

- décide d'accueillir l'événement « Mouv'2019' » ;
- autorise le Président à solliciter le concours financier des collectivités, des organismes et des entreprises partenaires ;
- adopte les tarifs exposés en annexe pour les partenariats ;
- autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Conclusions adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 57.